



PROCES VERBAL DE SEANCE DU 07 mars 2023

Etaient présents : BALDIT Laurence, JOUVERT Norbert, ~~ARCANGIOLI Annie~~, BRUN Christian, ~~MONTENEZ Karine~~, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, DUMAS Hubert, EUGENE Pascale, JOUVE Rosemonde, ALBEROLA André, ~~PEREZ Joseph~~, SOUSTELLE Marie-Claude, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, BAUDUCCO Claude, MADRIGNAC André, MALAVIEILLE Patrick, DART Didier, ABEILLON Céline, KUBICA Marc, ~~DUMAS Anne-Claire~~, PORTALEZ Marie-Line, ~~AKAN Yavuz~~, KORDJANI Anissa, ~~BOUX Ludovic~~, ~~RANTIER Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

ARCANGIOLI Annie	à	ADJOUADI Messaoud
MONTENEZ Karine	à	JOUVERT Norbert
PEREZ Joseph	à	DART Didier
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian
AKAN Yavuz	à	MIGLIORE Sébastien

Etaient absents :

BOUX Ludovic, RANTIER Amandine, BLANCHARD Françoise.

Madame la Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 4 février dernier.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Madame la Maire propose l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

- Nomination de Monsieur JOUVERT Norbert comme représentant de la commune à Territoire 30, en lieu et place de Monsieur PEREZ Joseph.
- Le dépôt de demandes de subventions pour l'organisation de « charbon ardent » et « côté jardin, côté court ».

Madame la Maire indique également le retrait de la question portant sur la vente de Jardins à la Levade.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Madame la Maire, avant d'aborder l'ordre du jour, souhaite la bienvenue à Patrick MALAVIEILLE. Elle lui renouvelle ses remerciements pour la bienveillance eu à son égard lors de sa prise de fonction.

Madame la Maire adresse ses pensées et ses condoléances à Monsieur DOMEIZEL et à Monsieur CHAUSSE Patrice pour la perte de leur proche.

Madame la Maire propose ensuite d'aborder l'ordre du jour.

I – Délégation accordée à Madame la Maire.

Madame la Maire propose, afin de favoriser la bonne gestion de l'administration, de lui accorder, pour la durée de son mandat, un certain nombre de délégations prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L.2122-22 et L.2122-23.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**



II – Autorisation d'engager des dépenses d'investissement par anticipation

Madame EUGENE rappelle les termes de la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012. L'exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes à engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non-compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits comme suit :

CHAPITRES	MONTANT DES CREDITS BUDGET 2022	OUVERTURE PAR ANTICIPATION PROPOSEE EN 2023
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 000 €	2 500 €
204 SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	109 800 €	27 450 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 594 631.26 €	645 000 €

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

III – Remboursement de frais de mandat

Madame EUGENE indique que Monsieur MIGLIORE Sébastien, dans le cadre de sa délégation liée à l'insertion et à l'économie, s'est rendu à Paris les 2 et 3 février 2023. Elle propose que l'intégralité des frais liés à ce déplacement soient remboursés. Les frais sont répartis de la manière suivante :

- Hébergement 95.76 €
- Restauration 25.00 €
- Transport 118.00 €

Monsieur MIGLIORE, étant concerné par le sujet, n'a pas pris part au débat ni au vote.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IV – Demande de versement du fond de concours exceptionnel Alès Agglomération en faveur des écoles

Madame EUGENE indique que le Conseil Communautaire, dans le cadre des fonds de concours exceptionnels « groupes scolaires », a octroyé à la commune, en date du 7 décembre dernier, la somme 7 368 € pour l'acquisition de mobilier, matériel informatique et les aménagements énergétiques.

Madame EUGENE propose de délibérer, de manière concordante, avec la décision de l'EPCI.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**



V – Vente d'un ensemble immobilier la Pise à Monsieur PACHOT

Monsieur DUMAS rappelle que la parcelle AR 275 a fait l'objet d'une division parcellaire en faveur de trois sociétés. La commune reste propriétaire de la place centrale située entre les bâtiments.

Monsieur DUMAS indique que sur l'une des parcelles subdivisée, Monsieur PACHOT s'est porté acquéreur d'un ensemble de trois sous-hangars. Ces bâtiments ont une superficie respective de 850m², 780m² et 250m². Ce lot comprend aussi un terrain attenant de 375 m², qui a pour but de recevoir une chaîne de montage à vocation mécanique. La valeur vénale de ces biens est estimée par les services des domaines à 122 000 € HT.

Monsieur DUMAS explique que ces bâtiments présentent une grande vétusté, ils ont subi d'importantes dégradations. Il propose de consentir la vente au prix de 55 000 €. Les frais d'acte et subséquents seront à la charge de l'acquéreur.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VI – Vente d'un ensemble immobilier sur La Forêt à la SCI « Le Clos Saint Anne »

Monsieur DUMAS rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 12 décembre dernier, l'assemblée délibérante a validé la vente d'un bâtiment et de terrains attenant, à la SCI Le Clos Saint-Anne. Il s'agissait des parcelles cadastrées section BD n° 415-233-237 et 418 au 4 rue des Platanes, à la Forêt. La valeur vénale de ces biens était estimée à 47 115 €.

Monsieur Dumas indique qu'il convient de corriger cette décision pour en sortir la parcelle n° 418. La nouvelle estimation des domaines pour le reste du lot est de 42 160€ HT.

Monsieur DUMAS propose de consentir cette vente au prix indiqué par les domaines. Les frais d'acte et subséquents seront à la charge de l'acquéreur.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VII – Vente d'une parcelle de terrain Place Baptiste Marcet

Monsieur DUMAS nous indique que Monsieur LOMBARDO Francesco s'est porté acquéreur de la parcelle section AT 529 d'une superficie de 30 m². Celle-ci est attenante à sa propriété, située au 8 Place Baptiste Marcet.

Monsieur DUMAS propose au conseil municipal de consentir cette vente pour l'euro symbolique. Les frais d'acte et subséquents seront à la charge de l'acquéreur.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VIII – Vente d'une parcelle de terrain au 17, rue des Tilleuls

Monsieur Dumas fait part du courrier du 25 août de Monsieur ARIAS Fabien. Ce dernier a fait connaître son souhait d'acquérir la parcelle cadastrée section AO 163, sur laquelle est construit son garage. En effet, la commune est propriétaire de plusieurs surfaces au sol sur lesquelles ont été construits des garages. Il s'agit du patrimoine récupéré des anciens HBCM. Il est proposé à l'assemblée délibérante de consentir cette vente pour l'euro symbolique. Les frais d'acte et subséquents seront à la charge de l'acquéreur.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IX – Convention d'utilisation d'une parcelle de terrain

Monsieur Dumas indique que Monsieur LARGUIER Jacky, propriétaire des parcelles n° 489, 487, 482 et 677 au 4 rue de la Symphonie. Afin de désenclaver l'entrée de la



parcelle n° 489, il souhaite obtenir un droit de passage d'une superficie de 12 m2 sur la parcelle n° 490.

Monsieur DUMAS propose la rédaction d'une convention en ce sens, par acte notarié. Les frais d'acte et subséquents seront à la charge du bénéficiaire.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

X – Attribution de subventions

Monsieur MIGLIORE propose l'attribution de subventions exceptionnelles, à deux structures, pour l'organisation de manifestations sportives.

La première est portée par la Fédération Française de Cyclisme qui a retenu la candidature de la commune pour l'accueil et l'organisation de la coupe de France de VTT SKF 2022. Cette manifestation se déroulera les 13 et 14 mai prochains. Monsieur MIGLIORE ajoute que l'organisation de cette épreuve est une opportunité pour la commune. Celle-ci sera probablement amenée à être reconduite et devrait aboutir vers la réalisation, par Alès Agglomération, d'un circuit BMX sur le Camp Planète. La seconde est portée par l'association « les guerrières », qui organise un « run » en faveur de la ligue contre le cancer du sein. Cet évènement aura lieu sur le site de DINOPIEDIA, le 14 mai.

Monsieur MIGLIORE propose d'octroyer 8 000€ pour la coupe de France de VTT et 500€ pour le « run ».

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

XI – Avis sur l'affiliation de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement

Madame la Maire indique que l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement a demandé son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et ce, suite à son changement de statut au 1^{er} janvier 2022. Cet organisme était auparavant rattaché au Conseil Départemental.

Madame la Maire précise que conformément à la législation en vigueur, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG 30 est nécessaire à l'acceptation de cette demande et doit intervenir dans un délai de deux mois suivant la demande d'affiliation. C'est un avis consultatif, sans impact pour les collectivités affiliées.

Madame la Maire propose d'émettre un avis favorable à cette demande.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

XII –Nomination de Monsieur JOUVERT comme représentant à Territoire30

Madame la Maire rappelle que les sociétés publiques locales (SPL), constituent un nouveau mode d'intervention à la disposition des collectivités. Sociétés anonymes créées et intégralement détenues par les collectivités et leur groupement, elles exercent uniquement pour le compte de leurs actionnaires, sur le territoire des collectivités et des groupements qui en sont membres. Ces sociétés peuvent intervenir dans plusieurs domaines et notamment dans ceux de l'aménagement et de la construction. Elles permettent donc d'apporter une réponse globale aux besoins des collectivités.

Madame la Maire propose de désigner Monsieur JOUVERT Norbert, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, comme représentant de la commune à l'assemblée spéciale de Territoire 30. Il remplacera Monsieur PEREZ Joseph.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**



XIII – Débat d'orientation Budgétaire

Madame EUGENE rappelle que le débat d'orientation budgétaire vise à éclairer sur les orientations budgétaires avant le vote du budget primitif. Ce débat doit se tenir obligatoirement dans les deux mois précédant le vote de celui-ci. Depuis la loi NOTRE, du 7 août 2015, le débat d'orientation budgétaire a évolué vers un rapport d'orientation budgétaire qui doit préciser les orientations en termes d'évolutions prévisionnelles, de dépenses et recettes, avec les hypothèses d'évolutions retenues.

Madame la Maire revient sur les aides à la portée des communes pour les projets d'investissement (fond vert, DSIL...), le contexte inflationniste s'impose à tous. Elle dresse un bilan de la situation financière locale : fermeture de la perception depuis le 1^{er} janvier, entraînant une perte de loyer compensée par la labélisation de la maison des solidarités en maison « France services » qui rapportera 30 000 € par an. Elle rappelle qu'il faut aussi faire face à une augmentation des frais de fonctionnement, dont l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires dont on ne peut que se féliciter.

Madame la Maire indique que les projets à venir auront la même trajectoire avec l'amélioration du cadre de vie et l'embellissement de la ville, tout en trouvant un équilibre entre actions prévues et opportunités à saisir. C'est le cas pour la réhabilitation de l'ex centre AFPA. La ville portera, comme indiquée lors de la campagne pour les élections municipales, un projet de quartier. Le choix s'est porté pour cette année sur celui de l'Arboux. Au-delà, l'action « Pise 2030 », couplées des orientations de « petites villes de demain », se poursuivra par la maîtrise d'œuvre de la SPL 30.

Monsieur MALAVIEILLE revient sur l'obligation de tenir le débat des orientations budgétaires. Celui-ci permet de prévoir des investissements et d'optimiser les choix pour la réalisation du budget. Il félicite l'engagement des élus et des agents sur le sujet et rappelle aussi que la prévision budgétaire reste un exercice de rigueur : évaluation des recettes et des dépenses, maintien de l'équilibre financier et de l'épargne brute, gestion de l'encours de la dette et de sa capacité de désengagement.

Monsieur MALAVIEILLE indique qu'il est tout à fait d'accord avec les propos de Madame BALDIT, sur le choix des projets d'investissement prévus dans le programme de campagne. Le budget primitif 2023 permettra de poursuivre les investissements dans la commune, même si les marges de manœuvre restent étroites en période d'inflation.

Monsieur MERAND rappelle que la construction budgétaire est difficile et engage à faire attention.

Monsieur DART remercie Monsieur MALAVIEILLE pour son engagement et son soutien. Il en fait de même à l'ancienne directrice générale des services pour son assiduité et son accompagnement. Des bases solides existent.

XIV – Demande de subventions « Charbon Ardent »

Madame EUGENE rappelle que le Conseil Communautaire d'Alès Agglomération a décidé en décembre 2019 de restituer aux communes des 3 ex-EPCI qui ont fusionné au 1^{er} janvier 2017 certaines compétences optionnelles ou facultatives.

Elle indique que la commune de la Grand' Combe a récupéré, par le biais d'une convention, la compétence « Culture ». En ce sens, la programmation, l'organisation et la gestion des festivités de Sainte Barbe et de Charbon Ardent lui revient. La programmation de l'édition 2023 étant en cours de réalisation, Madame EUGENE propose de renouveler les demandes de participation financière auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental à hauteur de 30 000€ chacun.



**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

XV – demande de subventions « côté jardin, côté cours »

Madame EUGENE rappelle que cette action est le nouveau rendez-vous printanier, depuis 2022, de la commune. Cette manifestation a pour but de promouvoir les cultures locales, alimentaires ou ornementales et favoriser les circuits courts et la mise en avant des productions artisanales locales et naturelles.

Madame EUGENE indique que la première édition de la journée « côté jardin, côté court » a rencontré un franc succès. La programmation de l'édition 2023 de cet évènement est déjà en cours de réalisation.

Madame EUGENE propose donc de renouveler la demande de participation financière après du conseil départemental, à hauteur de 3 000€.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

La Maire de La Grand 'Combe

Laurence BALDIT